



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Réunion régionale sur le rôle des femmes  
dans le développement national  
Addis-Abéba, 17-26 mars 1969

RAPPORT PRESENTE PAR LES DELEGUEES DE COTE-D'IVOIRE

INTRODUCTION

Depuis les temps les plus reculés de l'histoire de notre continent la femme en Afrique a toujours joué un rôle de premier plan dans la société et plus particulièrement au sein de la famille à qui elle assure la subsistance et qu'elle se doit de maintenir en bonne santé

Mais la conception traditionnelle de la femme au foyer ne peut plus se concilier avec l'entrée de nos pays dans le tourbillon de la civilisation.

C'est pourquoi, quel que soit le milieu social auquel appartient la femme, il s'avère nécessaire de la libérer de certaines de nos coutumes ancestrales, obstacles majeurs à son émancipation. Il est aussi indispensable de la préparer à affronter la vie moderne de la débarrasser de tous complexes afin qu'elle puisse occuper valablement et pleinement la place qui doit être la sienne dans la société d'aujourd'hui.

En Côte-d'Ivoire, la femme prend chaque jour davantage conscience de ses droits et de ses devoirs grâce à la grande compréhension et à la sollicitude constante de notre Président, Son Excellence Félix Houphouët-Boigny, dont l'un des soucis majeurs est l'émancipation de la femme ivoirienne.

Dans ce domaine, les préoccupations du Gouvernement et du Parti se sont manifestées à divers stades qu'il s'agisse : des questions de santé de nutrition et de protection de l'enfant, des moyens de formation des femmes ou d'une manière plus pratique de leur contribution effective à l'effort de développement national.

A. MOYENS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION DES FEMMES

I. Formation en milieu urbain

1. La formation des jeunes filles

En dehors de la formation classique dans les écoles primaires, secondaires, supérieures et techniques, les jeunes filles et les femmes bénéficient d'une formation particulière dans divers centres techniques et professionnels.

a) Centres de formation publics

Ainsi, la formation des institutrices se fait à l'Ecole normale de Bouaké, et dans de nombreux centres d'animation et de formation professionnelle (CAFOP) situés dans les différents départements. Ces stagiaires deviendront des institutrices et institutrices-adjointes.

Il existe également des centres de formation pour les jeunes filles, une école de formation sociale, une école d'infirmiers-infirmières et de sages-femmes d'Etat, des centres et collèges techniques féminins : un collège technique féminin pour l'enseignement ménager, deux centres d'enseignement de métiers féminins, un centre technique féminin formant les femmes aux techniques modernes de gestion domestique, une section féminine à l'Ecole normale d'enseignement technique à Abidjan, etc.

b) Centres de formation privés

A Abidjan, plusieurs cours privés : le Cours Rigier, le Cours Granjean, la Chambre de commerce, etc. forment des dactylographes, secrétaires sténo-dactylo, employées de bureau, employées de banque, comptables, etc. et sanctionnent leurs études par des CAP.

Ils forment, chacun plus d'une cinquantaine de jeunes filles par an.

2. La formation des femmes

En ce qui les concerne, il n'existe pas encore d'établissements privés. Dans les grands centres urbains où l'on trouve encore un grand nombre de femmes n'ayant pas fréquenté l'école ou l'ayant très peu fréquentée, une forte majorité de celles-ci bénéficie d'un nombre important de réalisations gouvernementales, telles que les centres sociaux dont l'essentiel du programme porte sur :

- l'alphabétisation (par des manuels spéciaux et par procédés audiovisuels)
- les travaux pratiques féminins (couture, coupe, raccommodage, tricotage, etc.)
- la puériculture

- l'enseignement ménager (entretien et embellissement de la maison la cuisine, etc.)
- le petit élevage
- l'éducation civique et sociale
- l'éducation sanitaire (hygiène générale, hygiène de l'alimentation, de la boisson, de l'habitat)

Complétant ces réalisations publiques, l'association des femmes ivoiriennes a ouvert cette année "La maison de la femme" qui peut recevoir deux cent cinquante femmes à qui sont dispensés des cours semblables à ceux des centres sociaux et foyers féminins.

## II. Formation en milieu rural

L'attrait que les grandes villes modernes exercent sur la jeunesse paysanne est un phénomène désormais constant qui n'est pas sans danger pour une évolution harmonieuse de toutes les couches de la population nationale. Si les jeunes garçons, sans spécialisation technique aucune, peuvent trouver en ville l'emploi précaire de manoeuvres ou grossir la masse des chômeurs, la jeune fille, par contre, se trouve exposée à un danger autrement plus important (prostitution). Pour freiner l'exode rural, le Gouvernement a développé plusieurs centres techniques agricoles et ruraux.

Les objectifs visés en créant ces centres sont de deux sortes : outre la nécessité de former des femmes dans les métiers qui leur sont traditionnellement réservés, le rôle de la femme comme agent de développement doit être mis en valeur dans le milieu rural.

Une formation débouchant sur l'exercice d'une profession (couture, dactylographie, emploi de bureau, vente, aide-maternelle, éleveuse, jardinière, etc.).

Parachevant cette oeuvre, il a été créé, au niveau national, un service civique féminin qui recrute les jeunes filles venant de toutes les contrées. Il est dirigé par des techniciennes israéliennes assistées d'ivoiriennes qui, d'ailleurs, y ont été formées.

Ce service civique féminin vise à donner à la jeune fille analphabète du milieu rural, un minimum d'instruction, à lui enseigner des techniques nouvelles qui l'aideront dans ses travaux champêtres et à accroître ses revenus, à lui apprendre à confectionner des vêtements, à soigner les enfants, son intérieur, à mieux composer son menu, à être coquette à peu de frais; en un mot, à lui faire prendre conscience d'elle-même et à contribuer ainsi à élever son niveau de vie. Le rôle de ces jeunes filles, une fois revenues dans leurs villages, est de transmettre aux femmes ce qu'elles ont appris : animer leurs travaux, leur créer des activités nouvelles, les aider à surmonter leurs difficultés, leur donner des conseils pratiques, etc. Pour faciliter la tâche de ces animatrices et pour leur permettre d'être efficaces,

le Gouvernement a construit et aménagé pour elles des maisonnettes confortables et mis à leur disposition du matériel pour démarrer : machines à coudre, graines pour semences, quelques animaux pour l'élevage.

Il est à noter que le souci du Gouvernement est de donner la même formation à la jeunesse rurale des deux sexes pour éviter l'exode vers la capitale. A cet effet, des centres agricoles similaires pour jeunes hommes existent un peu partout.

Tout est mis en oeuvre pour assurer la réussite de cette grande entreprise d'émancipation rurale, et en plus de l'assistance qu'elles accordent à leurs soeurs sur place, les animatrices du service civique voient leurs activités soutenues par la radiodiffusion et la télévision ivoirienne dont les programmes d'émission sur l'hygiène sanitaire ont été soigneusement élaborés.

## B. CONTRIBUTION DES FEMMES A L'EFFORT DE DEVELOPPEMENT

Quelle que soit la forme que revêt l'effort de la nation pour assurer son développement, la participation de la femme se manifeste de façon effective à tous les niveaux, et en particulier dans les domaines de la production et le domaine social.

Cette participation s'apprécie de façon différente selon qu'on se trouve en milieu rural ou en milieu urbain.

### I. Milieu rural

En Côte-d'Ivoire, et en milieu rural, la femme joue un grand rôle dans l'organisation sociale traditionnelle, dans la production, en particulier des cultures vivrières, dans le commerce et la distribution et, bien entendu, dans l'éducation des enfants.

1) Dans le domaine de la production : la culture vivrière est généralement réservée à la femme. L'homme défriche, pratique les cultures industrielles avec souvent l'aide de la femme, mais celle-ci est seule à cultiver et à entretenir les plantes, légumes et tubercules destinés à l'alimentation de la famille.

Ainsi, avec l'extension et la diversification des cultures d'exportation, pourvoyeuses de revenus monétaires, l'importance du rôle de la femme dans la production des vivriers apparaît capitale en milieu rural.

2) Commerce de distribution : non seulement la femme joue un rôle prépondérant dans la production des denrées alimentaires, mais elle est pratiquement seule à organiser la commercialisation de ces denrées, au niveau du village, des marchés ruraux et urbains.

La femme ivoirienne, en milieu rural, semble déployer une activité plus grande que l'homme. L'une des caractéristiques du sous-développement étant que dans ce milieu, le nombre de femmes est égal ou légèrement supérieur à celui des hommes, l'on mesure aisément l'importance de la contribution des femmes au développement économique et social du pays, et ce d'autant plus qu'aucune femme active ne "chôme" en milieu rural. Indépendamment de la production agricole, les femmes des campagnes se livrent à l'artisanat (tissage de pagnes, fabrication de poteries, teinture à l'indigo de tissus), mais alors, dans ce cas, leur rôle dans la production agricole est amoindri.

## II. Milieu urbain

En milieu urbain, la femme est généralement sous-employée par rapport à l'homme.

1) Dans le domaine de la production industrielle : la femme n'occupe que des rôles subalternes. Souvent plus habile lorsqu'il s'agit de gestes de répétition (filature, tabac, conserverie, confection, etc.), elle est absente dans les travaux demandant un effort physique. Aussi, la plupart des employeurs recrutent-ils des hommes dans l'industrie. Il est évident et normal que l'on ne peut confier à la femme que les postes qui conviennent à son aptitude.

Ce fait est surtout patent dans les entreprises commerciales où un certain nombre de femmes servent comme employées : vendeuses, caissières, dactylographes, guichetières, secrétaires, etc. Les femmes semblent présenter une aptitude particulière dans ce domaine où leur nombre est plus élevé.

2) Le commerce : le rôle de la femme dans le domaine du commerce en milieu urbain est très important, outre le commerce de détail des denrées alimentaires sur la place des marchés urbains, elle exerce le commerce des tissus de pagne, du poisson et de la pacotille nécessaires à la vie traditionnelle africaine.

En matière de commerce moderne, un certain nombre de femmes ont fait leur apparition dans les branches de l'alimentation, de l'habillement, le commerce de luxe, les merceries, etc. La femme ivoirienne a le sens inné du commerce et il est agréable de la voir, n'ayant pas fréquenté l'école, monter de grandes affaires et les mener à bien.

Sur les marchés s'installent, de jour en jour, un plus grand nombre de couturières : les unes travaillent seules ou avec les femmes de leur famille, d'autres ont un véritable atelier et forment des apprenties.

déjà une importante coopérative de femmes, pour l'achat et la vente du poisson, existe et peut s'étendre aux tissus et aux légumes.

3) Fonction publique : La femme et l'homme ont l'égalité d'emploi dans la fonction publique, mais le nombre de femmes est pour le moment faible, environ 3 à 4 pour 100 du total de l'effectif.

Ces femmes sont pour la plupart des institutrices et professeurs, des assistantes sociales, des sages-femmes, des infirmières et des secrétaires.

Statistique des femmes dans la fonction publique

3	Professeurs assistantes d'université
2	Ingénieurs statisticiens économistes
1	Pharmacienne
1	Administrateur civil
2	Conseillers et secrétaires des Affaires étrangères
1	Attaché administratif
2	Inspectrices du trésor
2	Inspectrices primaires
4	Professeurs de cours complémentaires
8	Maîtresses d'enseignement technique
72	Institutrices
4	Maîtresses d'éducation permanente et d'éducation physique
2	Secrétaires administratives
12	Secrétaires de direction
1	Chancelier
3	Contrôleuses du travail
2	Assistants sociales
105	Sages-femmes
28	Infirmières diplômées d'Etat
16	Infirmières spécialistes
55	Assistants de l'action sociale
2	Secrétaires assistantes administratives
250	Institutrices adjointes
15	Maîtresses adjointes d'éducation permanente
20	Secrétaires sténo-dactylographes
19	Agents d'exploitation des P et T
20	Sténo-dactylographes
35	Adjointes administratives
4	Secrétaires de justice
15	Commis des finances
7	Commis du trésor
2	Agents de constatation des impôts

- 136 Aides assistantes sociales
- 219 Monitrices d'enseignement
- 305 Infirmières (cycle transitoire)
- 26 Animatrices de la jeunesse et des sports
- 54 Préposées des P et T
- 5 Préposées des cadres interministériels de service
- 1 Aide sociale
- 196 Dactylographes
- 24 Agents de bureau
- 107 Monitrices adjointes d'enseignement
- 1 Corps transitoire des plantons
- 1620 Agents temporaires.

### C. SANTE - NUTRITION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

En Côte-d'Ivoire, la protection de l'enfance se situe à trois niveaux :

- a) Santé
- b) Nutrition
- c) Protection de l'enfance.

#### I. Santé

##### a) Protection maternelle

Elle se manifeste dans le domaine de la protection maternelle et infantile pour enrayer la mortalité infantile provenant en grande partie de l'ignorance, des intempéries (climat chaud et humide) et des mauvaises conditions de vie (manque d'hygiène, logement malsain, promiscuité).

En 1966, le taux de naissance en Côte-d'Ivoire fut de 56 pour 100 et le taux de mortalité de 33 pour 100, sur 3 millions 600.000 habitants. Actuellement, la population est de quatre millions d'habitants.

La protection maternelle et infantile a contribué à enrayer la mortalité infantile sur l'ensemble du territoire par les méthodes de prévention : vaccination contre la variole, la fièvre jaune, la rougeole, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la poliomyélite.

##### b) L'éducation sanitaire

Parallèlement aux vaccinations, des équipes d'action sanitaire sillonnent les villages pour propager des conseils d'hygiène (hygiène alimentaire, domestique, corporelle, etc). Ces équipes sont composées de médecins, d'infirmières et d'assistantes sociales.

Sur le plan de la tuberculose et des grandes endémies, des établissements de prévention et de cure fonctionnent en Côte-d'Ivoire. Les enfants reçoivent le BCG à la naissance ou dans les premiers mois de leur vie.

De même le service des grandes endémies s'occupe du dépistage et des soins des malades. Des équipes mobiles se déplacent également de village en village à cet effet.

## II. Nutrition

L'éducation nutritionnelle se fait dans les établissements relevant des ministères à vocation médico-socio-culturelle comme :

Les ministères : de la Santé publique et de la population  
du Travail et des Affaires sociales  
de l'Education nationale  
de la Jeunesse, de l'éducation populaire et des sports  
de l'Information avec les programmes de diffusion.

### 1) Dans les centres de PMI (Protection maternelle et infantile)

Des consultations d'enfants malades ont lieu tous les jours dans les différents centres existants. Le médecin prescrit des régimes à des enfants et les puéricultrices, en collaboration avec les assistantes sociales de ces centres, sont chargées de l'exécution de ces régimes.

Elles préparent les biberons de lait, de bouillies et des repas d'enfants.

2) Dans les centres sociaux également, le programme médico-social est en grande partie constitué par l'éducation en matière nutritionnelle.

En effet, deux fois par semaine, dans tous les centres sociaux d'Abidjan et de l'intérieur, il y a des séances de pesées de nourrissons. De même lorsque des enfants malades quittent l'hôpital avec un traitement ou un régime à suivre, ils sont orientés vers les centres sociaux afin que l'équipe du centre les prennent en charge pour la bonne exécution des régimes ou pour la surveillance des traitements.

Après les pesées d'enfants sains, des démonstrations sont faites aux femmes par les aides-assistantes sociales des centres. Les menus d'enfants sont préparés par groupe d'âge : biberons de lait, bouillies de farine, repas d'enfants (riz au poisson, soupe de légumes, purée d'aubergines et d'igname).

Pendant ces démonstrations, les agents insistent sur l'utilisation des produits locaux et en font ressortir la valeur nutritive.

Les enfants absorbent les repas sur place. Par la suite, les aides-assistantes sociales se rendent à domicile pour voir si les conseils donnés au centre sont bien suivis et si les menus sont établis avec un minimum d'hygiène.



Aux centres sociaux sont annexés des jardins d'enfants à but social, relevant du ministère du Travail et des Affaires sociales. Le but de ces jardins d'enfants est de venir en aide aux familles nécessiteuses. Aussi, toujours dans le même esprit, la direction des Affaires sociales a institué dans ces jardins la distribution de lait et de collation à 10 h et à 16 h. Les enfants reçoivent, soit du pain beurré, soit des galettes, des oeufs ou des biscuits. Le régime alimentaire de ces jardins ainsi que les menus d'enfants établis dans les centres sociaux ont été étudiés par des experts de la FAO à Abidjan.

Depuis quelques années, le petit élevage et le jardinage ont été introduits avec l'aide des services compétents des ministères de l'Agriculture et de l'Elevage. Les produits d'élevage et les légumes sont utilisés dans les centres pour les démonstrations de diététique et les cours de cuisine.

3) Les cantines scolaires : Au niveau des écoles, des cantines scolaires sont mises sur place surtout dans les écoles des petites villes de l'intérieur du pays.

Les cantines sont alimentées par la coopérative de l'école et les jardins scolaires entretenus par les élèves. Ceci permet aux enfants qui n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux dans la journée d'avoir au moins un repas équilibré.

Avec l'introduction du développement communautaire dans le domaine social, on voit de plus en plus apparaître la prise en charge du ravitaillement des internats des collèges par les villageois des sous-préfectures. Ceci en vue d'alléger le budget des écoles.

Le problème de la nutrition est de plus en plus considéré avec intérêt en Côte-d'Ivoire, et des efforts sont faits pour en venir à bout.

C'est en Côte-d'Ivoire, à Abidjan, que s'est fixé le siège du Comité national pour l'alimentation pour la campagne contre la faim et cela depuis près de deux ans.

Ce Comité tend à avoir une vocation régionale.

Au mois de décembre, des disques enregistrés en quatre langues ont été vendus dans le cadre de la campagne contre la faim.

### III. Protection de l'enfance

Elle se manifeste dans tous les domaines en Côte-d'Ivoire.

a) Pour la protection maternelle et infantile, sur le plan médical, les enfants sont pris en charge dans les dispensaires.

b) Prise en charge de l'enfance par les ministères intéressés.

Des colonies de vacances sont organisées par le service des Affaires sociales et des entreprises privées comme la Socopao, Air-Afrique, l'Energie électrique de Côte-d'Ivoire, le Service des oeuvres universitaires ainsi que les mouvements de jeunesse.

Un comité national pour l'enfance qui fonctionne sous l'égide du ministère du Travail et des Affaires sociales organise des activités pour les enfants et les adolescents. Des kermesses et des petites fêtes sont organisées périodiquement afin d'alimenter la caisse de ce comité.

En Côte-d'Ivoire, ce comité s'occupe de l'organisation de la journée mondiale de l'enfance sur un thème choisi par les Nations Unies.

A la direction des Affaires sociales, des services et des établissements à caractère social sont chargés de la prise en charge des enfants abandonnés, orphelins ou délinquants.

- Centre éducatif pour enfants pré-délinquants et enfants difficiles à Abidjan
- Centre de Dabou pour l'adaptation sociale
- Centre du père Martin pour enfants abandonnés. Ce sont des enfants qui sont ramassés sur les places, les marchés et dont on ne retrouve pas les familles.

c) A Abidjan, un tribunal pour enfants fonctionne avec un juge nommé à cet effet. Des audiences ont lieu une fois par mois. Le juge est assisté de deux accessaires titulaires choisis parmi des personnes s'occupant des services de l'enfance ou de la jeunesse.

Un service social est installé au tribunal et est chargé des enquêtes sociales sur les mineurs. Un éducateur s'occupe des enfants incarcérés à la prison (quartier des mineurs).

#### CONCLUSION

La Côte-d'Ivoire est un pays en voie de développement qui ne cesse de se pencher sur les problèmes de l'enfance au point de vue santé, nutrition et protection.

Le Gouvernement de la Côte-d'Ivoire multiplie ses efforts en vue d'un devenir meilleur pour l'ensemble de la population et plus particulièrement pour l'enfance et l'adolescence. Des réalisations se multiplient dans les domaines sanitaire, scolaire et social.

#### POINT IV DE L'ORDRE DU JOUR

- Les changements de structure et le rôle des femmes
- La contribution des femmes à la vie publique.

En se remémorant l'histoire de nos sociétés traditionnelles qui d'une manière générale se ressemblent dans presque tous nos pays africains, il apparaît que la femme d'alors, n'a pas toujours été reléguée au rang d'esclave, cloîtrée dans sa case et systématiquement écartée de toute participation à la vie de sa communauté, comme l'on a coutume de le laisser croire de nos jours.

Au contraire, elle y a apporté une contribution effective.

##### A. SUR LE PLAN SOCIAL

1) Au sein de la famille - Epouse et mère, elle en assumait les diverses tâches et responsabilités (travaux de ménage, des champs, éducation des enfants...)

2) Dans sa communauté - Elle apportait son aide à ses concitoyens dans les adversités (décès, funérailles, maladies, etc) et dans la joie (naissances, baptêmes, fiançailles, mariages, etc).

Elle ouvrait sa maison à l'orphelin, offrait son assistance au veuf éploré ou à la veuve dans le besoin.

3) Elle participait aux travaux communautaires :

- assainissement du village
- construction d'une case, d'une route, création d'un champ, etc).

4) C'est la femme, notamment la plus âgée de la famille, qui gardait les trésors ancestraux : (bijoux d'or, d'argent, perles et pierres de valeur, etc).

5) C'est encore à la femme que revenait le devoir de transmettre, intactes aux générations successives, la religion, les coutumes et traditions dont elle était la gardienne.

##### B. SUR LE PLAN ECONOMIQUE

1) La femme cultivait la terre, plantait des légumes, pêchait ou chassait parfois, pour assurer la subsistance de la famille.

2) Elle se livrait également à des activités artisanales (poterie, vannerie, tissage, fabrication d'huile de palme, de savon noir) dont le revenu constituait l'épargne familiale ou servait à apporter un mieux être dans la famille.

3) Ses enfants étaient un capital humain très important, que le clan utilisait pour développer son économie (travaux des champs), une source de revenu ou une alliance (mariage des filles)

#### C. SUR LE PLAN POLITIQUE

1) La femme était toujours consultée par son clan pour les grandes décisions à prendre : désignation d'un chef, modalités de succession, déclaration de guerre, mariages pouvant lier les tribus voisines à la sienne et leur assurer la paix et la prospérité.

2) La femme était guerrière et pouvait également être chef de tribu pour guider et conduire la destinée de son peuple.

#### D. CONCLUSION

Occupant une telle position dans sa société originelle, peut-on affirmer que la femme de cette époque se sentait diminuée, sous-estimée, vraiment inférieure à l'homme ? Certainement pas et c'est sans doute ce qui explique pourquoi les générations féminines d'alors n'ont pas toujours entrevu et souhaité la transformation de leur condition de vie.

#### E. BOULEVERSEMENT DE NOTRE SOCIÉTÉ ORIGINELLE

Cependant, dès l'avènement du système colonial, la position de la femme au sein de la famille, du clan a brutalement changé. Les prérogatives, les égards dont elle bénéficiait se sont rapidement amenuisés avec le nouveau régime.

Les hommes détribalisés, déclannisés et instruits pour le besoin de la cause coloniale avaient changé de mode de vie, d'attitudes, d'habitudes vestimentaires. Ils parlaient une autre langue à laquelle la femme ne comprenait rien.

Leurs nouveaux emplois de bureaucrates, de planteurs de produits d'exportations (café - cacao - coton - tabac - etc) dont ils tiraient seuls profits, devaient les élever très au-dessus de la femme qui était de moins en moins associée à "leurs affaires".

Devenus riches, ces hommes plus ou moins animistes alors, et pas forcément polygames, pouvaient s'offrir autant d'épouses que leurs moyens financiers ou matériels le leur permettaient et les répudier quand bon leur semblait. La polygamie se multipliait, les divorces arbitraires s'instauraient.

Notre structure sociale venait d'être bouleversée, défigurée.

La femme était "dépassée". Elle le restera longtemps et longtemps elle demeurera résignée, effacée et soumise à l'homme, entièrement dépendante de lui.

#### F. LA FEMME VERS SON EVEIL

Mais une société nouvelle à cheval sur l'Afrique et l'Occident démarrait. En effet, avec l'interpénétration, les contacts humains, l'accession des filles dans les écoles, la femme a pu établir une relation entre son genre de vie et celui des peuples plus évolués et également avec celui de ses sœurs lettrées.

Dès lors, citadine ou villageoise, elle a commencé à songer à son affranchissement.

#### G. LA FEMME VERS SA LIBERATION

Il est certain que pour acquérir ses droits civiques et politiques, la femme africaine, d'une manière générale, n'a pas eu à jouer le rôle méritoire de la suffragette, parce que n'ayant pas été placée dans le même contexte. Néanmoins elle n'a pas démerité car sa participation à la lutte émancipatrice de la plupart de nos nations, lancée en 1946 par le Rassemblement démocratique africain (RDA) a été effective et déterminante.

En Côte-d'Ivoire, on se souviendra toujours de la marche historique de protestation des femmes en 1949 sur la prison de Grand-Bassam où, maltraitées par les agents coloniaux, elles ne demeurèrent pas moins sur place pour réclamer la libération immédiate de nos leaders et par cette attitude, alerter l'opinion des masses sur la juste cause défendue par le RDA et soutenir l'action des hommes.

Aussi, l'Indépendance politique de la Nation acquise, les hautes instances du Parti et du Gouvernement ont-ils adopté une attitude favorable à l'égard de la femme, en prenant des mesures concrètes la réhabilitant dans la société moderne ivoirienne et visant à promouvoir une évolution rapide de sa condition de vie.

En effet, la constitution ivoirienne accorde à la femme, les droits civiques et politiques au même titre qu'à l'homme.

Par ailleurs, le code civil ivoirien, en vigueur depuis 1965, répondant aux souhaits de la femme, lui assure désormais avec l'abolition du matriarcat, des droits à l'héritage, à la possession de ses biens propres si elle est femme d'affaires, à l'égalité, dans le partage des biens de la communauté conjugale en cas de divorce ou de décès du conjoint (moitié pour elle, pour les enfants).

La codification du mariage avec la suppression de la dot, de la polygamie, le droit de choisir son époux, font retrouver à la femme sa dignité et sa personnalité.

De plus, la femme ivoirienne est représentée aux diverses institutions politiques et législatives, nationales, locales ou régionales (Comité Directeur du parti démocratique de Côte-d'Ivoire, Conseil national, Assemblée nationale, Conseil économique et social, Conseil général, Conseil municipal, etc).

Enfin, le code du travail ivoirien accorde des mesures spéciales en ce qui concerne la femme salariée.

Dans son article 80, il stipule qu'à condition égale de travail, de qualification professionnelle et de rendement, le salaire est égal pour tous les travailleurs quels que soient leur origine, leur sexe, leur âge, leur statut, et l'article 100 du même code prescrit le repos de la femme, qui doit être de 11 heures consécutives au minimum.

Dans l'industrie, le travail de nuit de la femme reste régi par les dispositions des conventions internationales de Washington.

En outre, pour protéger la santé physique et la moralité de la femme, certains travaux lui sont interdits. La nature de ces travaux est déterminée dans les conditions fixées par décret.

Par ailleurs, la femme enceinte peut quitter son travail sans préavis et sans avoir de ce fait une indemnité de rupture de contrat à payer.

Elle bénéficie de 14 semaines de repos dont six semaines obligatoires avant les couches et huit semaines après. Cette suspension de travail peut être prolongée de trois semaines en cas de maladie et sur présentation d'un certificat médical.

Pendant cette période, elle ne peut être congédiée par l'employeur et elle a droit, à la charge de la caisse de compensation des prestations familiales, au remboursement des frais d'accouchement et, le cas échéant des soins médicaux de même qu'à la moitié du salaire qu'elle percevait, au moment de la suspension du travail; elle conserve aussi le droit aux prestations en nature à la charge de l'employeur.

La femme bénéficie également durant 15 mois à compter de la naissance d'un enfant d'une heure par jour pour l'allaiter. A cet effet, précise le code, "une chambre spéciale d'allaitement devra, sur mise en demeure de l'inspecteur du travail, être aménagée dans tous les établissements ou à proximité de tout établissement employant plus de vingt-cinq (25) femmes".

Pendant cette période d'allaitement la mère peut quitter son travail sans préavis ni indemnité de rupture de contrat, etc.

Toutes ces réformes, ses dispositions légales en faveur de la femme ivoirienne devraient lui permettre d'apporter sa pleine contribution à la vie publique.

Il est certain qu'une minorité, une élite privilégiée participe davantage, librement et objectivement à toutes les activités nationales. Malheureusement, sur le chemin de celles qui constituent la majorité, se dressent des difficultés entravant l'ascension vers leur promotion, freinant leur plein épanouissement et amenuisant le rôle qu'elles sont appelées à jouer dans la Cité, la Communauté, dans la Nation.

En effet, dans nos sociétés en constantes transformations, ces obstacles qui handicapent fortement la femme ivoirienne autant que ses soeurs africaines, se révèlent être principalement:

- les us et coutumes auxquelles elles sont encore attachées,
- les préjugés, les "qu'en dira-t-on",
- l'insuffisance de scolarité,
- le manque d'information, de préparation à la vie moderne de nos pays,
- le manque de formation professionnelle qui fait souvent déprécier les femmes sur le marché du travail alors que de nouvelles possibilités d'emplois leur sont ouvertes,
- la reticence encore marquée chez beaucoup d'hommes à accepter les femmes, même compétentes, comme collaboratrices à part entière,
- le manque de foi des femmes en elles-mêmes et aux autres femmes surtout dans le domaine du travail et de la politique.

#### COMMENT PARTICIPER A LA VIE PUBLIQUE

Dans notre continent longtemps assujetti, il convient, aujourd'hui plus que jamais, que les femmes travaillent côte à côte avec les hommes, les épaulent étroitement afin de consolider les positions déjà acquises et ouvrir, à force de volonté et de courage, la voie à de nouveaux progrès.

Mais pour se faire, il faut une préparation de tous les instants et dans tous les domaines pour éliminer les obstacles précités afin d'amener les femmes à accomplir avec conscience et objectivité le rôle que l'on attend d'elles.

Il serait bon alors, dans le contexte actuel de nos pays en voie de développement que l'on puisse définir, ce que l'on entend par "participation de la femme à la vie publique" afin que les femmes en saisissent toute la portée, car il semble présentement dans beaucoup d'esprits que seule, une catégorie de femmes, celles qui militent dans les mouvements sociaux ou politiques ou qui occupent des postes importants ont le mérite d'apporter leur contribution au développement de la Nation. Certes oui, mais les autres, la majorité, ne fait-elle rien ?

Nos mères, pour la plupart illettrées, ont-elles démérité pour avoir fait de nous les femmes que nous sommes aujourd'hui ?

Ma délégation pense, quant à elle, que chaque femme dans son domaine peut apporter une participation effective à la vie publique.

Ainsi la femme au foyer qui nourrit bien ses enfants pour en faire des femmes et des hommes vigoureux et vaillants, qui les élève dans l'honneur et la dignité, leur donne une éducation et une instruction adéquate pour en faire des citoyens accomplis au service de la Nation, participe au développement de la Nation; celle qui soigne son intérieur, le rend coquet agréable pour le bonheur des siens, celle qui accomplit sa tâche quotidienne avec amour et conscience, au bureau, à l'atelier, à l'usine ou ailleurs, celle qui transmet volontairement aux autres ses connaissances pour les aider à s'élever, celle qui met son intelligence au service du bien d'une communauté, celle qui travaille en coopération avec toutes les bonnes volontés dans les organisations bénévoles, aux programmes sanitaire, éducatif, nutritionnel destinés à améliorer le niveau de vie d'une collectivité en milieu rural ou urbain participent également au développement du pays.

En Côte-d'Ivoire, l'association des femmes ivoiriennes vient d'achever, grâce à l'aide financière et morale du Parti et du Gouvernement, sa réalisation la plus concrète et aussi la plus spectaculaire :

"La maison de la femme" où viennent chaque jour plus de 200 femmes de tous âges, de toutes les couches sociales et de différents niveaux culturels pour y suivre des cours d'alphabétisation, d'enseignement pratique, d'économie domestique, de puériculture, de coupe, de cuisine européenne et africaine avec une meilleure utilisation des produits locaux. Une large part est faite à la morale professionnelle, à l'éducation civique afin que ces enseignements bien compris, les femmes soient amenées à mieux respecter le bien public, à donner spontanément à la société autant qu'elles en reçoivent et surtout à ne pas attendre tout de l'état (ceci est également valable pour les hommes). On insiste pendant les causeries sur la complémentarité hommes-femmes pour une plus grande harmonie dans le foyer, dans la cité et pour une meilleure compréhension des responsabilités. Enfin, pour libérer les auditrices pendant les cours, une garderie reçoit leurs enfants en bas âge. Nous ne sommes qu'au stade expérimental car nous commençons à peine, depuis le 3 janvier de cette année, mais nous espérons aller de l'avant.